

**RÉPONSE INTÉGRALE DU GOUVERNEMENT AU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
INTITULÉ TERRES BRÛLÉES : AGIR FACE AU CONFLIT, AUX VIOLATIONS DES DROITS DE
LA PERSONNE ET À LA CATASTROPHE HUMANITAIRE CAUSÉE PAR L'HOMME AU
SOUDAN DU SUD**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a étudié soigneusement le rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du développement international (ci-après appelé le « Comité ») et remercie ses membres pour l'occasion de participer aux audiences qui ont précédé le dépôt de celui-ci. Le gouvernement est conscient que les membres du Comité ont consacré énormément de temps à ce dossier majeur. Il remercie également les témoins pour leurs témoignages éclairés qui ont permis de dresser un tableau complet de la situation sur le terrain.

Depuis le début du conflit, le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures pour contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à la crise. Malgré sa présence diplomatique relativement limitée au Soudan du Sud, le Canada agit de diverses façons, que ce soit au niveau de la diplomatie, de la paix et de la sécurité ou encore de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Le Canada utilise dans toute la mesure du possible ses réseaux, sa réputation et ses ressources pour faciliter la participation des intervenants au processus de paix du pays; pour aider les femmes, les jeunes et la société civile à s'exprimer et à mieux faire entendre leur voix; pour appeler sans relâche toutes les parties à redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit et s'engager à travailler pour arriver à une paix durable. Le gouvernement du Canada continuera à utiliser les outils qui sont à sa disposition pour tenter de mettre fin à l'impunité au Soudan du Sud et pour faciliter la recherche d'une solution politique pacifique à la crise.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la majorité des neuf recommandations qui figurent dans le rapport. Sa réponse à ces recommandations est divisée en trois groupes : 1) sa réponse aux recommandations ayant trait à l'engagement bilatéral avec le gouvernement du Soudan du Sud; 2) sa réponse ayant trait principalement à sa collaboration avec des organismes multilatéraux; 3) sa réponse aux recommandations relatives à la contribution du Canada aux efforts de suivi des droits de la personne.

Groupe 1 – Engagement bilatéral avec le gouvernement du Soudan du Sud

Recommandation 8 – *Que le gouvernement du Canada discute avec le gouvernement du Soudan du Sud pour veiller à ce que le dialogue national du Soudan du Sud ne supplante pas la mise en place de mesures de responsabilisation prévues par l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Il a clairement et régulièrement exprimé sa position pour ce qui est de l'importance du dialogue national, et de la nécessité de mettre en place des mécanismes de responsabilisation plus solides au Soudan du Sud. Le Canada estime que le dialogue national ne devrait pas supplanter l'adoption de mesures de responsabilisation prévue par l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (un accord de paix piloté en 2015 par la communauté internationale qui a permis de former un gouvernement de transition dont le président est Salva Kiir et le premier vice-président était le chef rebelle Riek Machar.

Au cours de son récent voyage au Soudan du Sud (du 16 au 19 juin 2017), la ministre du Développement international et de la Francophonie a discuté de questions importantes avec le président Salva Kiir, notamment l'importance d'inclure des représentants des groupes de femmes et de l'opposition à tous les niveaux du processus de dialogue national. L'ambassadeur du Canada au Soudan du Sud a lui aussi abordé fréquemment ces questions dans le cadre de rencontres avec des représentants gouvernementaux de haut niveau. Ces efforts et ceux déployés par nos partenaires ont permis d'obtenir certains résultats encourageants : le président Kiir a cessé d'être le parrain du processus de dialogue national en mars 2017 (son parrainage avait été l'une des principales critiques à l'égard du processus); le président et le Comité permanent sur le dialogue national ont invité des opposants au gouvernement à participer au dialogue et ont fourni l'assurance qu'ils ne seraient pas persécutés; le Comité permanent est également résolu à tendre la main à tous les intervenants, même ceux qui sont à l'extérieur du pays, de façon à assurer une participation inclusive au dialogue. Il n'en reste pas moins que des préoccupations subsistent, certains estimant que la stratégie relative au dialogue national et les objectifs à cet égard sont mal définis; que le Comité permanent fait d'abord et avant tout entendre la voix des gens favorables au gouvernement; que les principaux groupes d'opposition continuent à montrer peu d'enthousiasme pour le processus; que la relation entre ces efforts et l'accord de paix de 2015 n'est pas claire.

Le Canada continuera à mettre à contribution sa forte présence diplomatique et sa réputation dans le sud et l'est de l'Afrique pour encourager le dialogue et la responsabilisation au Soudan du Sud. Le Canada continuera également à encourager vivement l'Union africaine et le gouvernement du Soudan du Sud à prendre d'un commun accord des mesures de responsabilisation – comme la création de la Cour hybride pour le Soudan du Sud qui aura pour mandat de faire enquête sur les personnes soupçonnées de violations graves des droits de la personne et du droit humanitaire international et de poursuivre celles-ci.

Recommandation 9 – Que le gouvernement du Canada mette à jour et allonge la liste des sanctions du Canada à l'encontre des principaux acteurs du conflit sud-soudanais et impose le plus rapidement possible un embargo sur la vente d'armes au Soudan du Sud, tout en encourageant les États aux vues similaires à faire de même.

Réponse :

Le gouvernement du Canada considère avec soin cette recommandation. Il préférerait toutefois nettement mieux imposer des sanctions supplémentaires et un embargo sur les ventes d'armes en coordination avec d'autres pays pour en maximiser les répercussions et pour démontrer que la communauté internationale est unie. Il est important de souligner que le Canada n'a jamais délivré de licences pour l'exportation de biens militaires vers le Soudan du Sud. Le gouvernement du Canada continuera d'utiliser son processus de contrôle à l'exportation déjà rigoureux. Le Canada est aussi déterminé à renforcer la rigueur et la transparence de ce processus.

Le Canada a exprimé publiquement son soutien aux efforts du Conseil de sécurité des Nations Unies pour imposer au Soudan du Sud un embargo sur la vente d'armes et d'autres sanctions de concert avec de nombreux autres pays. Pour l'instant, les partenaires du Canada au Conseil de sécurité estiment qu'il n'y a pas un appui suffisant pour l'imposition par l'ONU de sanctions additionnelles ciblées ou d'un embargo sur la vente d'armes. Le Canada continuera néanmoins à exprimer publiquement son soutien à l'imposition par l'ONU d'un embargo sur les ventes d'armes et de sanction ciblées supplémentaires et il sera à l'affût des occasions pour appuyer l'adoption d'autres mesures par l'ONU.

Présentement, le Canada a adopté des sanctions à l'encontre de six personnes qui se trouvent des deux côtés du conflit au Soudan du Sud. En effet, le gouvernement a imposé en 2014 le gel des avoirs de deux personnes en adoptant un règlement en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES). Par la suite, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution concernant le Soudan du Sud a imposé des sanctions à l'encontre de six commandants militaires, sanctions que le Canada a mises en œuvre sur son territoire en 2015 (deux de ces six personnes avaient déjà été désignées en 2014 en vertu de la LMES). Ces sanctions font en sorte que toute personne qui se trouve au Canada ou tout Canadien qui se trouve à l'étranger ne peut pas sciemment effectuer une opération portant sur des propriétés au Canada au profit d'une personne désignée ou les mettre à la disposition d'une telle personne. Elles interdisent également de fournir des services financiers et d'autres services connexes aux personnes désignées. Le Canada pourrait envisager d'imposer ses sanctions en vertu de la LMES aux principaux leaders dans le conflit. Cet examen se ferait en coordination étroite avec les partenaires internationaux.

Le gouvernement du Canada continuera de surveiller la situation et d'évaluer les options possibles, y compris en vertu des lois applicables sur les sanctions, le cas échéant, et en consultation avec les alliés et les partenaires d'optique commune du Canada.

Groupe 2 : Promotion d'une action internationale au moyen d'une collaboration multilatérale

Recommandation 3 : *Que le gouvernement du Canada, en consultation et de concert avec ses partenaires internationaux, élabore et mette en place une stratégie pour garantir un accès constant aux travailleurs humanitaires et de l'aide au développement afin qu'ils puissent s'occuper des Sud-Soudanais les plus vulnérables. Une telle stratégie devrait viser à renforcer la sécurité et la résilience contre les obstacles ou les difficultés logistiques, notamment le conflit, la faiblesse de la hiérarchie de commandement chez les combattants et la corruption.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Il considère qu'une stratégie de mobilisation politique constitue une part importante des efforts pour s'assurer que les organisations humanitaires disposent d'un accès total, sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin.

Le Canada continuera de défendre auprès du gouvernement du Soudan du Sud et de tous les autres acteurs dans la région, ainsi qu'auprès des intervenants régionaux et internationaux, l'importance de l'action humanitaire et de la sécurité des travailleurs humanitaires. Par exemple, l'ambassadeur du Canada au Soudan du Sud aborde régulièrement ces questions, joignant sa voix à d'autres donateurs, organismes humanitaires et responsables gouvernementaux (y compris des responsables en matière de sécurité).

Le Canada copréside le Forum des partenaires de l'Autorité gouvernementale pour le développement et représente ce groupe au sein du principal organisme de surveillance du processus de paix au Soudan du Sud. Il copréside également le Comité mixte de suivi et d'évaluation, qui sensibilise régulièrement les gouvernements et d'autres factions politiques à l'importance d'assurer un accès total et libre à l'aide humanitaire pour les personnes dans le besoin. Le Canada siège également au Groupe de travail sur les affaires humanitaires du Comité mixte de suivi et d'évaluation, qui effectue un suivi de nature technique sur ces questions.

Le Canada contribue également à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui a expressément pour mandat de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire (pour en savoir plus sur la contribution du Canada à la MINUSS, voir les réponses aux recommandations 4 et 5 ci-dessous). Des membres des Forces armées canadiennes participent activement aux activités de logistique (y compris les opérations aériennes), d'analyse et de planification générale des opérations de la MINUSS, lesquelles facilitent, directement ou indirectement, l'acheminement de l'aide humanitaire.

De plus, le Plan d'action humanitaire des Nations Unies pour le Soudan du Sud définit la stratégie de réponse devant permettre aux partenaires d'atteindre leurs objectifs d'aide humanitaire au Soudan du Sud. Le plan fait l'objet d'une vaste consultation auprès des Nations Unies, des ONG et d'autres partenaires, et est suivi à la fois par les Nations Unies et les ONG. Un accès sûr constitue l'un des éléments stratégiques du plan, qui cible des mesures concrètes pour un acheminement continu de l'aide. Le Canada travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur de l'aide humanitaire et adhère à d'autres mécanismes de coordination pour que les enjeux et les obstacles nuisant à la prestation de l'aide humanitaire soient ramenés au premier plan de l'action diplomatique.

Recommandation 4 : *Que le gouvernement du Canada appuie le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'acheminement de l'aide humanitaire, l'exploitation des sites de protection des civils et la publication des conclusions des surveillants des droits de la personne. En outre, le gouvernement du Canada devrait demander au gouvernement du Soudan du Sud de mettre fin à toute interférence à cette mission.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Le Canada a exhorté à de nombreuses reprises le gouvernement du Soudan du Sud à appuyer le mandat de la MINUSS et à assurer un accès sans entrave à l'ensemble des intervenants humanitaires qui fournissent de l'aide aux populations les plus vulnérables. En août 2016, la ministre des Affaires étrangères du Canada a fait une déclaration dans laquelle elle accueillait favorablement la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 12 août visant à renouveler et à renforcer le mandat de la MINUSS, qui comprend la protection des civils, ainsi que la création de conditions permettant l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Canada appuie sans retenue la MINUSS et son mandat depuis la mise sur pied de la mission en 2011. La contribution personnelle du Canada à la MINUSS prend la forme de dix membres des Forces armées canadiennes en service au quartier général de la Mission en tant qu'officiers d'état-major et sur le terrain comme officiers de liaison militaire. Le Canada participe également au budget de la MINUSS par l'intermédiaire de ses contributions obligatoires, qui permettent à la Mission de remplir son mandat. En 2016, le Canada arrivait au neuvième rang des plus grands contributeurs au budget global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Des discussions sur la MINUSS et sur le rendement général de la mission se tiennent au siège social des Nations Unies, y compris au sein du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, de notre mission permanente aux Nations Unies et des ministères de la Défense nationale et d'Affaires mondiales Canada.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Canada favorise le déploiement rapide et efficace de la Force de protection régionale qui rejoindrait la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada considère avec soin cette recommandation. Le Canada ne participe pas officiellement au déploiement de la Force de protection régionale (FPR) puisque les éléments de cette Force sont censés être fournis par les pays dans la région et les principaux fournisseurs de contingents. Néanmoins, le Canada profite de sa présence diplomatique au Soudan du Sud et dans d'autres pays de la région pour promouvoir le déploiement efficace de la FPR.

Le Canada est d'avis que les récents progrès dans le déploiement de la FPR sont un indicateur important de l'engagement du Soudan du Sud à coopérer avec la MINUSS, mais se préoccupe par ailleurs grandement de ce que le gouvernement du Soudan du Sud continue à ne pas pleinement coopérer avec la Mission. Le Canada saisit toutes les occasions appropriées pour rappeler aux responsables sud-soudanais de tous les niveaux leurs responsabilités à cet égard.

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Canada poursuive son travail avec ses partenaires internationaux et la mission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Soudan du Sud pour s'assurer que les programmes efficaces continuent de recevoir le financement nécessaire et que le Canada honore ses engagements. De plus, le Canada devrait demander aux États membres des Nations Unies de prendre des engagements de financement accru et à long terme pour maintenir et reproduire les pratiques exemplaires en matière de protection des réfugiés dans l'ensemble de la région, en s'inspirant du modèle ougandais.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Le Canada a toujours été l'un des principaux donateurs du Soudan du Sud et figure actuellement (en 2017) au quatrième rang des donateurs de ressources vouées à l'aide humanitaire. L'aide humanitaire du Canada est déterminée en fonction des besoins et repose sur les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Le Canada continuera à surveiller la situation humanitaire au Soudan du Sud et dans les pays avoisinants, et prendra les mesures qui s'imposent.

Le Canada collabore avec des organisations fiables et chevronnées au moyen d'un processus d'affectation de ressources annuel pour veiller à cerner et à financer les programmes qui répondent aux besoins humanitaires des personnes vulnérables. En mars 2017, le Canada a annoncé l'octroi d'un financement de 36,9 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires des personnes touchées par des conflits au Soudan du Sud. Ces fonds ont été versés en totalité, notamment 1,4 million de dollars pour financer les activités que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) mène dans ce pays. Le 17 août 2017, le Canada a annoncé une nouvelle aide de 2,2 millions de dollars du Fonds d'aide alimentaire afin d'appuyer les ONG humanitaires qui travaillent pour répondre à la situation de crise au Soudan du Sud.

Le Canada est conscient également de la portée régionale de la crise, et il réagit en conséquence. Par exemple, lors du Sommet sur les réfugiés tenu en juin 2017 en Ouganda, le Canada a annoncé l'octroi de 15 millions de dollars en aide humanitaire aux organismes en Ouganda qui viennent en aide aux réfugiés sud-soudanais. Par ce financement, le Canada a quintuplé son aide destinée aux réfugiés en Ouganda par rapport à 2016. Les fonds sont actuellement utilisés par l'ONU et des ONG partenaires pour permettre de fournir des aliments, de l'eau potable, des installations sanitaires, des services de santé, des abris et de la protection à près d'un million de réfugiés sud-soudanais qui se trouvent en Ouganda. Le Canada a également apporté une aide humanitaire importante à d'autres pays en 2017, notamment au Soudan, à l'Éthiopie et au Kenya, aide destinée en grande partie à répondre aux besoins des réfugiés. Le financement du Canada a permis au HCR et aux ONG partenaires d'assurer la sécurité physique des réfugiés. L'aide a servi également à prévenir les violences sexuelles et à fournir un soutien psychosocial aux réfugiés qui en ont été victimes.

Le Canada reconnaît les nombreux avantages du modèle ougandais d'intégration des réfugiés. Dans le cadre de ce modèle, l'Ouganda cherche à rendre les réfugiés autonomes en leur permettant de travailler ou de cultiver la terre de manière à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide internationale. En théorie, ce modèle améliore la dignité des réfugiés et réduit les coûts pour les donateurs. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016, que le Canada a contribué à rédiger, comprend un large éventail d'engagements visant à l'appuyer des solutions durables et à assurer une aide soutenue aux réfugiés et à d'autres personnes vulnérables en déplacement. Parmi les engagements, notons la volonté de mettre en place deux pactes mondiaux pour s'attaquer aux déplacements massifs de migrants et de réfugiés, respectivement.

Le Canada reconnaît le leadership et la vision de tous les gouvernements qui se sont proposés pour appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés (CAGR) dans leurs pays respectifs, notamment l'Ouganda et l'Éthiopie, des pays qui accueillent un nombre important de réfugiés sud-soudanais. En se fondant sur le CAGR, le Canada appuie le HCR dans ses efforts visant à élaborer un Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) d'ici 2018 qui permettra d'établir un régime de protection et d'assistance plus exhaustif et plus efficace à l'intention des réfugiés. Dans le cadre de ce processus, le Canada préconise l'adoption d'approches améliorées pour régler la question des déplacements forcés dans le monde et fait valoir sa position de chef de file mondial en ce qui concerne l'intégration et la réinstallation des réfugiés ainsi que la gestion des migrations.

En ce qui concerne le financement à long terme, le Canada fournit un soutien institutionnel pluriannuel à long terme (37,8 millions de dollars de 2017 à 2019) au HCR

afin de lui assurer un financement souple et prévisible pour ses efforts d'aide aux réfugiés et à d'autres populations déplacées vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles. Sur le plan des politiques, le Canada est coresponsable du volet sur la planification et le financement pluriannuels de la grande entente. En outre, le Canada a assumé la codirection, conjointement avec l'Union européenne, du volet sur la planification et le financement pluriannuels du groupe sur les bonnes pratiques d'action humanitaire.

Groupe 3 : Soutien du Canada aux efforts de surveillance des droits de la personne au Soudan du Sud

***Recommandation 1** : Que le gouvernement du Canada condamne les violations des droits de la personne perpétrées par toutes les parties au conflit, et plus particulièrement le gouvernement du Soudan du Sud, notamment le nettoyage ethnique, la faim massive imposée à des civils, et le recours aux enfants-soldats. Le gouvernement doit également condamner l'utilisation de la violence sexuelle à grande échelle comme arme de guerre.*

***Recommandation 2** : Que le gouvernement du Canada appuie l'enquête sur de possibles crimes de guerre au Soudan du Sud et qu'il surveille de près la violence perpétrée afin d'y déceler les signes d'une possible escalade vers le génocide.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte ces recommandations. Il surveille d'ailleurs de près le contexte politique et la situation relative aux droits de la personne au Soudan du Sud. En outre, le Canada a toujours exprimé publiquement ses vives inquiétudes quant au conflit et à la fragilité qui sévissent au Soudan du Sud, et quant aux graves violations des droits de la personne, comme l'utilisation de la famine contre la population civile, l'emploi d'enfants soldats et la violence sexuelle généralisée. Le Canada a exhorté le gouvernement sud-soudanais à appuyer le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui consiste à surveiller et à signaler les violations des droits de la personne et à assurer un accès sans restriction aux intervenants humanitaires qui assurent un soutien aux plus vulnérables. Le Canada coordonne régulièrement ses interventions avec d'autres gouvernements concernés. À maintes reprises, le Canada a soulevé des préoccupations et formulé des reproches, seul ou de concert avec d'autres gouvernements, à l'égard des violations des droits de la personne. En ce sens, il a publié des déclarations locales conjointes sur la liberté d'expression, la protection des journalistes et la protection des civils. Le Canada adopte une approche de communication proactive dans le cadre de ses initiatives diplomatiques, humanitaires et de développement, lesquelles visent à favoriser une solution politique et pacifique, à mettre fin à la crise humanitaire et à soutenir les priorités de développement au Soudan du Sud.

Le gouvernement du Canada croit que le fait de surveiller et de condamner les violations commises par toutes les parties au conflit peut exercer un effet de dissuasion contre d'autres violations. Dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permet, le gouvernement du Canada continuera à effectuer des visites sur le terrain à l'extérieur de Djouba pour avoir un aperçu détaillé de la situation relative aux droits de la personne à l'échelle du pays. Ces visites offrent au Canada la possibilité d'échanger directement avec les organisations internationales, les représentants de la société civile et les défenseurs des droits de la personne qui sont plus présents et qui disposent de réseaux plus vastes dans différentes régions du Soudan du Sud. Ces intervenants sont par conséquent mieux positionnés pour faire des évaluations systématiques du contexte politique et de la situation des droits de la personne dans le pays. Ces visites sur le terrain permettent également au Canada de recueillir de façon indépendante des données aux fins de la surveillance de la situation des droits de la personne dans le pays et de la production de rapports connexes.

Le Canada demeure déterminé à appuyer les efforts internationaux de surveillance des droits de la personne au Soudan du Sud. Au sein du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies, le Canada a également plaidé en faveur d'une paix durable dans tout le pays et de la protection des droits de la personne pour tous les Sud-Soudanais. Le Canada a toujours appuyé les résolutions du CDH relativement à la situation des droits de la personne au Soudan du Sud. La résolution de mars 2017, que le Canada a coparrainé, portait essentiellement sur le renouvellement de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, dont le mandat est de surveiller et de signaler les violations des droits de la personne. En outre, le Canada se prononce régulièrement au CDH sur des questions liées au Soudan du Sud. Dans sa dernière intervention, le 15 juin 2017, le Canada a réitéré son appel pour que toutes les parties cessent le feu et cherchent sans tarder à trouver une solution politique au conflit, permettent l'accès de l'aide humanitaire aux populations touchées par le conflit et prennent des mesures immédiates pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

Le financement offert par le Canada a joué un rôle clé dans la diffusion de la campagne « Enfants, pas soldats » de l'UNICEF dans dix pays, dont le Soudan du Sud, et la prestation d'un soutien technique pour prévenir et cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Des normes de pratiques sur l'évaluation de l'âge ont été élaborées pour prévenir le recrutement d'enfants, et 1 755 enfants ont été libérées, puis ont bénéficié d'un soutien en matière de réintégration. Malgré ces conquêtes, les défis sont bien présents, étant donné la sécurité et la situation politique précaires. Le gouvernement du Canada continuera à appuyer les efforts visant à empêcher le recrutement d'enfants et cherchera aussi à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste et à répondre aux besoins des personnes qui en sont victimes.

Recommandation 7 : *Que le gouvernement du Canada, dans son rôle à titre de membre de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, accorde la priorité à la*

responsabilisation, surtout par l'établissement du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, qui se penchera sur les violations des droits de la personne et du droit humanitaire. Dans l'intervalle, le gouvernement du Canada devrait soutenir les initiatives de collecte de preuves et encourager d'autres membres de la Commission à faire de même.

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Le Canada a fait de la responsabilisation une priorité dans son engagement envers le Soudan du Sud. Toutefois, l'atteinte de résultats concrets et significatifs continue de poser des défis, malgré les engagements bilatéraux et multilatéraux pris avec les autorités du Soudan du Sud. En dépit de cela, le Canada saisira toutes les occasions appropriées pour faire remarquer au gouvernement du Soudan du Sud que la coopération avec l'Union africaine et la grande communauté internationale est essentielle à la mise en place d'institutions responsables, qui sont fondamentales pour en arriver à une paix durable dans le Soudan du Sud. Le Canada continuera de militer en faveur de la mise en place d'un tribunal hybride, comme en ont convenu toutes les parties dans le contexte l'accord de paix de 2015.

Le Canada est d'avis que la responsabilisation est essentielle pour une réconciliation d'après conflit et pour en arriver à une paix durable, particulièrement dans le contexte actuel. Le Canada a annoncé, dans le cadre du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP), le versement d'une contribution de 1,8 millions de dollars à la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix. Le PSOP sert aussi à appuyer des projets favorisant le dialogue et la réconciliation intercommunautaires dans le but de prévenir les conflits dans les communautés. Le but de ces initiatives est de prévenir et d'atténuer les conflits violents, de régler la question de la fragilité de l'État et de mettre en place les conditions menant à une paix durable.

Le Canada reconnaît aussi qu'il importe de soutenir les initiatives de collecte de preuves. Elles sont essentielles pour la mise en place de mécanismes de responsabilisation solides, ainsi que dans la recherche de justice à l'égard des abus et des violations des droits de la personne au Soudan du Sud. Elles contribuent aussi à l'élaboration de mesures efficaces contre ce genre de crimes.

C'est dans la perspective de cet objectif général que le Canada continuera d'appuyer le mandat de la MINUSS, entre autres axé sur la protection des civils, la surveillance du respect des droits de la personne et la production de rapports sur les abus et les violations des droits de la personne et du droit humanitaire international, dont ceux qui peuvent constituer des atrocités. Le Canada continue d'explorer d'autres possibilités de prendre part aux initiatives de collecte de preuves.